



VIGILANCE & ACTION

"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir".
"Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".

N° 236 Janvier – Février 2009

Bulletin de liaison bimestriel du MIL

<http://www.lemil.org>

XIX^{ème} Convention Nationale du MIL

FRANÇAIS TOUJOURS ET FIER DE L'ÊTRE

Le samedi 7 et le dimanche 8 février 2009, le **Mouvement Initiative et Liberté (MIL)** a tenu sa XIX^{ème} Convention nationale à Paris. Cette manifestation a réuni plus de 400 cadres du MIL représentant les délégations de toute la France, y compris la France d'Outre-mer et les Français de l'étranger.

Les travaux ont débuté par une intervention de **Damien MESLOT**, député du Territoire de Belfort, membre de la commission de la défense nationale et des forces armées, sur la présence militaire de la France à l'extérieur et plus particulièrement notre présence en Afghanistan ; **Xavier BERTRAND**, ancien ministre, secrétaire général de l'UMP, a rappelé le rôle naturel du mouvement populaire comme soutien à l'action de **Nicolas SARKOZY** et l'importance qu'il attache à l'action du MIL dans ce domaine ; **Jacques GODFRAIN**, ancien ministre, a insisté, en cette période de crise, sur la relance par le président de la République des concepts de participation, d'intéressement et d'actionnariat salarié ; **Christian LABROUSSE**, ancien recteur, président du **Mouvement Initiative et Liberté (MIL)**, a expliqué les ressorts de la crise mondiale et l'action de la France pour l'enrayer ; **Jacques ROUGEOT**, professeur émérite des universités, président de l'UNI, a conclu la première partie par une mise en garde sur les dangers que fait courir à la France le retour en force de la gauche.

Valérie PECRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a ouvert la seconde partie de cette XIX^{ème} Convention nationale par une présentation de son action et des oppositions à celle-ci ; **Roger KAROUTCHI**, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, a montré l'importance de l'action réformatrice de **Nicolas SARKOZY** ; **Xavier DARCOS**, ministre de l'Education nationale, a démontré que, contre vents et marées, la droite réforme l'école ; **Michèle ALLIOT-MARIE**, ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, a conclu la première journée en insistant sur le thème même de cette XIX^{ème} Convention nationale : oui, nous sommes toujours français, oui, nous avons toutes les raisons d'en être fiers.

De nombreuses personnalités ont honoré de leur présence cette XIX^{ème} Convention nationale du Mouvement Initiative et Liberté (MIL) qui a permis aux cadres du mouvement et aux personnalités présentes de tirer les leçons du passé et de définir les orientations pour l'année 2009. Tous ont réaffirmé leur soutien à l'action réformatrice salutaire du président **Nicolas SARKOZY**. Ils ont exprimé, à nouveau, leur attachement aux valeurs gaullistes, civiques et patriotiques, ciment permanent de la nation française.

Communiqué de presse du 9 février 2009

Jacques FOCCART : 12 ans déjà

Une messe sera dite le jeudi 26 mars 2009

en la Chapelle Saint-Louis de l'École militaire, 13, Place Joffre à Paris VII^{ème} à 12h15.

Association « Les Amis de Jacques Foccart », 75 rue Louis Rouquier 92300 Levallois-Perret

LA FRANCE DANS L'OTAN : LE CHOIX DE LA RESPONSABILITÉ

par Michèle ALLIOT-MARIE,

Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales

Le 3 avril prochain, la France rejoindra-t-elle le commandement militaire de l'Otan ? Aujourd'hui, cette perspective suscite des polémiques.

La France participe pourtant depuis 1949 à l'Otan, alliance de pays européens et nord-américains pour faire face à une agression majeure visant un de ses membres. En 1966, elle s'est retirée du commandement militaire. Son retour envisagé dès 1995 s'était heurté au refus des Etats-Unis de reconnaître notre place par l'attribution d'un des grands commandements.

Gaulliste de conviction, ministre de la Défense pendant cinq ans, aujourd'hui ministre de l'Intérieur, je suis sensible aux inquiétudes dès qu'un sujet engage la souveraineté du pays ou l'avenir de notre nation.

Je le dis sans ambiguïté, les craintes ne sont pas fondées dès lors que les conditions posées par le président de la République seront satisfaites.

Eviter les facilités démagogiques, c'est d'abord rappeler des réalités.

Première réalité : c'est en 1966 que le général de Gaulle a jugé nécessaire de quitter le commandement militaire de l'Otan. Entre 1958 et 1966, la France gaulliste y participait donc. Pourquoi l'avoir quitté ? Essentiellement pour préserver notre pleine autonomie sur le programme nucléaire naissant, gage de notre indépendance.

Aujourd'hui, la force de dissuasion nucléaire française existe et, à la différence de 1966, nous pouvons participer au commandement militaire sans renoncer en rien à notre souveraineté entière sur l'arme nucléaire.

Deuxième réalité : la France est membre de l'Otan. Contrairement à une idée reçue, elle ne s'en est jamais retirée ! Elle en est même l'un des principaux contributeurs en hommes et en financement. Elle a exercé le commandement des forces au Kosovo de 2004 à 2005, en Afghanistan en 2004, sans que quiconque, parmi les

protestataires du jour, y trouve à redire. Paradoxe : elle n'a pas de poste dans le commandement militaire.

Troisième réalité : l'Otan prend ses décisions à l'unanimité. L'opposition d'un seul de ses membres interdit son engagement. En aucun cas, la France ne saurait donc être obligée de participer à une opération contre son gré. Il est foncièrement faux d'évoquer un alignement automatique sur nos alliés américains. La preuve, s'il en était besoin, c'est que lorsque les Etats-Unis ont décidé d'engager la guerre contre l'Irak, l'Allemagne, membre à part entière de l'Otan, a refusé d'y participer.

Ces réalités rappelées, que signifie la présence de la France au sein du commandement militaire ?

Dans le commandement de l'Otan, la France élargira sa capacité d'action sur le plan militaire et diplomatique, elle aura les moyens de peser plus sur les choix stratégiques.

En participant à toutes les structures, il devient possible d'exercer une réelle influence non plus seulement sur les décisions, mais aussi et surtout sur la conduite des opérations. Notre vision, notre savoir-faire dans le rapport aux populations, ce que nos alliés appellent la « French touch », pourra être prise en compte en amont et dans le déroulement de toute intervention.

Nos responsabilités seront ainsi davantage en conformité avec la réalité des moyens militaires que nous déployons.

Il devient possible de peser plus pour faire évoluer l'Otan vers un fonctionnement plus souple, plus simple, plus réactif. Renforcée en son sein, la France aura demain la capacité à peser réellement sur cette transformation.

Le monde de 2009 n'est pas celui de 1949 ou de 1966. L'Otan de 2009 n'est plus celle de 1949 ou de 1966. Son champ géographique d'action est plus large, ses cibles plus précises, son besoin de réactivité plus grand.

Avec la fin de la guerre froide, puis de l'Union soviétique, le sens et les missions de l'Otan devaient être redéfinis. Lorsque la France a accepté en 2003 que l'Otan intervienne en Afghanistan, elle lui a permis de refonder son ambition : affirmer la solidarité de nos démocraties et défendre leurs valeurs face aux nouveaux risques du monde et d'abord le terrorisme. Consolider notre place au sein de l'Otan, c'est aussi renforcer notre action contre le terrorisme qui nous menace pas plus mais pas moins que les autres.

Bien sûr, notre présence dans le commandement militaire dépend de la satisfaction des conditions appelées par le président de la République en septembre 2007.

La première d'entre elles, c'est la garantie de notre indépendance.

Nul ne songe à remettre en cause la règle du consensus qui garantit notre liberté d'engager ou non une opération au titre de l'Otan. Quelle idée méprisante de la France se font ceux qui prétendent que ses dirigeants pourraient céder à des pressions. Le renforcement du contrôle parlementaire français sur l'engagement de troupes en opérations constitue de plus désormais une garantie supplémentaire.

La souveraineté nationale sur la force nucléaire est la base intangible de notre indépendance. Personne ne la discute.

Deuxième condition, la reconnaissance de la Défense européenne comme pilier de l'Alliance.

Il m'est revenu, en 2003, de participer à la création de la première force européenne autonome en République démocratique du Congo. Depuis lors, les missions se sont multipliées, à l'extérieur et à l'intérieur de notre continent. La création des GT 1500, de l'Agence européenne de l'armement, de la force européenne de gendarmerie, de la cellule de planification lui a donné les structures de son opérationnalité.

L'Europe de la Défense est aujourd'hui une réalité : elle est déployée au Tchad et dans le golfe d'Aden contre la piraterie. Elle n'est nullement contradictoire avec l'Otan. Les nations européennes de l'Otan sont à peu de chose près celles qui composent l'Europe de la Défense. Une vraie complémentarité peut s'organiser. Les conflits actuels et probables sont suffisamment nombreux pour qu'on ne se dispute pas le « privilège » de participer à leur règlement.

Et les réticences de certains pays européens à faire les efforts nécessaires pour

renforcer la Défense européenne seront d'autant plus faciles à surmonter qu'ils auront l'assurance que celle-ci ne se construit pas contre l'Otan.

Troisième condition fixée par le président de la République : la juste reconnaissance de notre poids dans l'Europe de la Défense et l'europeanisation de l'Alliance.

Elle passe par l'attribution de grands commandements. C'est là que se mesurera la reconnaissance des alliés de notre rôle dans la sécurité commune.

La réintégration de la France dans le commandement militaire de l'Otan n'est donc pas le choix d'un quelconque renoncement. Au contraire ! C'est celui de la responsabilité assumée sans aucun complexe. Il répond pleinement aux défis du XXe siècle, à la volonté de défendre collectivement les valeurs qui unissent nos démocraties, dans la fidélité à l'une des plus fortes exigences du gaullisme : le refus de la fatalité et la grandeur de la France.

Repris du Figaro du 17 février 2009

L'EUROPE DES RÉALITÉS

par **Paul-Marie COÛTEAUX**, député européen (membre de Libertas),

Thierry MARIANI, député du Vaucluse (UMP) et **Philippe MARINI**, sénateur de l'Oise (UMP)

Il est probable que l'historien qui retracera l'aventure européenne, volontiers décrite comme linéaire, en distinguera au contraire plusieurs étapes fort différentes. Aux premiers schémas qui, entre deux guerres, retenaient le plus souvent la formule confédérale, ont succédé dans les années 1950 une Europe pragmatique, telle qu'elle fut mise en œuvre notamment par le traité de Rome et ce que l'on appela alors «le marché commun». Ce n'est qu'ensuite, avec la réunification allemande, que l'on en vint à une architecture plus nettement fédérale, envisageant, et réalisant la fusion de pans entiers de compétences autrefois nationales, notamment une très grande part du droit ; on entra dans le règne de l'unique : marché unique mais aussi monnaie unique en attendant la langue unique, la politique étrangère unique et finalement cette souveraineté unique que promettaient la «constitution européenne» puis le traité de Lisbonne, voie ouverte au grand Etat supranational qui ne fut certes pas dans l'esprit de tous les thuriféraires de l'idée européenne...

Or, il semble que, depuis quelques mois, le schéma supranational majoritaire dans les années 1990, semble désormais se heurter à deux correctifs puissants : d'une part se fait sentir l'effet d'un élargissement rapide qui rend à peu près impossible l'empire d'un même droit et d'une même politique surplombant 27 Etats - plus de 30 bientôt ; d'autre part, les résistances diverses des peuples (dont la succession des non référendaires n'est qu'un des aspects) sont de plus en plus souvent relayées par des politiques proprement nationales (notamment fiscales, dont les

systèmes, loin de converger, ne cessent de diverger, comme d'ailleurs sous l'effet de la «crise», les politiques budgétaires) ; mais ces «pesanteurs», comme disent les architectes empressés, sont-elles autre chose que ce que de Gaulle appelait «L'Europe des réalités».

Les réalités, c'est ce que le président de la République a dû prendre en compte tout au long d'une présidence remarquable par son réalisme, notamment en ce qu'il sut enfreindre sans fard excessif les dogmes qu'ont entonnés longtemps certains cabris. Quand par exemple le président de la République répondit dans l'Hémicycle de Strasbourg à un député allemand lui reprochant de ne pas avoir assez joué, lors de la crise géorgienne, «la carte de la concertation», répondit tout à trac que s'il l'avait fait l'Europe serait vraisemblablement restée inerte. Au reste, les initiatives prises par M. Sarkozy tout au long de ces six mois de présidence n'ont pu être efficaces que parce qu'elles venaient d'un grand Etat et non d'un «président permanent de l'Europe» dont il est vraisemblable qu'il aurait, lui, contraint à des exercices d'équilibre entre les Etats membres, l'Europe ne parlant qu'une fois encore d'une même voix pour ne rien dire.

Sans doute M. Sarkozy eut-il à cœur de tirer les conséquences des péripéties qui ont entouré la création de l'Union méditerranéenne, et plus précisément sa récupération par l'Allemagne qui, en l'absorbant dans le train courant des politiques communautaires, l'a en quelque sorte banalisée : cette excellente initiative, qui venait de cette France, qui reste le plus

puissant des pays riverains de la Méditerranée, ne pouvait pas susciter un intérêt égal (c'est le moins qu'on puisse dire) parmi nos partenaires du Nord et d'Europe centrale, ultramajoritaires au sein de l'UE. Lors de la crise de Gaza, alors que la France n'exerçait plus la présidence de l'UE, ce fut la France, en partenariat avec l'Egypte, coprésidente de l'UPM, qui fit entendre une voix européenne, nullement l'UE, sa Commission, sa commissaire ou son «haut représentant». Ces déterminismes géographiques sont sans doute incontournables et montrent abondamment les limites de toute politique étrangère commune, laquelle est inexistante sauf s'il y a consensus, c'est-à-dire qu'elle ne saurait exister que pour régler des détails ou régler des banalités...

A bien y regarder, c'est de tout côté que resurgissent les réalités et ses fameuses pesanteurs trop ancrées dans l'histoire et la géographie politique de nos nations pour qu'il soit raisonnable de prétendre les supprimer en quelques années ou même décennies. Que l'on considère, pour commencer par cet exemple, les obstacles que rencontre de toutes parts ce qu'il est convenu d'appeler «l'Europe des régions» pour désigner une politique, menée avec plus de moyens qu'on le croit souvent, de régionalisation générale du continent. Depuis des lustres, les multiples tentatives visant à supprimer les départements, et même certaines régions, au bénéfice de grandes régions dites de «taille européenne» se heurtent à nos traditions républicaines les mieux ancrées. Qu'il soit souhaitable de développer l'interdépendance et de mieux articuler conseils

généraux et conseils régionaux, notamment en instaurant une élection unique au terme de laquelle ne siègeraient dans les conseils régionaux que des conseillers généraux ; que l'on puisse aussi songer à des formules hybrides en regroupant les départements aux fins de créer soit de grands départements soit de petites régions (un peu sur le modèle des 50 régions françaises préconisées jadis par Michel Debré), ces hypothèses apparaissent tout à fait raisonnables et peuvent résulter des travaux de la commission Balladur. On peut et l'on doit certainement mieux répartir les compétences territoriales aux fins de réaliser des économies tant nécessaires, mais on ne voit pas pourquoi il faudrait se plier au régionalisme pour nous assez abstrait qui est par exemple dans la substance même du modèle fédéral allemand. L'Europe gardera autant d'organisations territoriales

qu'il y a d'Etats, lesquels sont, au demeurant, de taille différente. Il est normal, et inévitable, qu'il en soit ainsi.

Les réalités se font sentir plus lourdement dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler «la crise financière», où l'on vit clairement que, bien plus que la Commission, les Etats eurent seuls la capacité de prendre quelques initiatives. Plus encore, la gravité des circonstances économiques distend les solidarités européennes au point que, pour la première fois depuis la création de l'euro il y a dix ans, il est notable que la divergence des économies est telle que les «notations» des pays de l'Europe se distendent dangereusement : par rapport aux conditions les meilleures, celles de l'Allemagne, la France paie de l'ordre de 50 points de base de plus, l'Espagne le double, la Grèce le triple... En cas de départ de l'Etat le plus fragile, qui paiera ou garantira

sa dette ? Voici venir les «choix asymétriques» qu'analysaient par avance certains économistes avant 1999. Ils font également partie de l'Europe des réalités.

Les auteurs de ces lignes n'ont pas nécessairement la même conception de ce que pourrait appeler l'Europe idéale. Mais ils ne peuvent que s'accorder à constater que les réalités politiques du continent n'ont pas disparu sous les incantations, les grands projets et les vastes architectures... Dans les temps difficiles que nous allons connaître, où le besoin de protection de nos peuples s'exprimera de façon de plus en plus pressante, nier ces réalités serait non seulement vain mais pourrait devenir criminel en ce qu'il finirait par compromettre jusqu'à l'idée même de l'Europe...

Repris du Figaro du 20 février 2009

LES CAMPAGNES MILITANTES

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) lance régulièrement des campagnes militantes. Si vous souhaitez y participer activement, nous vous invitons à commander notre matériel de propagande par courrier. Nous vous fournirons en fonction de nos stocks disponibles. Vous devez nous indiquer les thèmes, les quantités et l'adresse de livraison (par multiples de 5 affiches).



affiches (65x45 cm) : 5 x =

affiches (65x45 cm) : 5 x =

affiches (65x45 cm) : 5 x =

affiches (65x45 cm) : 5 x =

affiches (65x45 cm) : 5 x =

affiches (65x45 cm) : 1 x =

Participation aux frais d'édition et d'expédition (facultative **mais vivement souhaitée**) : minimum 15 euros

VIGILANCE & ACTION est édité par le M.I.L. - Directeur de la publication : R. BÉTEILLE (Imprimerie spéciale - Dépôt légal à parution)

Nom Prénom.....
 Adresse
 Code postal Ville
 Téléphone Portable Télécopie Courriel@.....
 Date et lieu de naissance Je souhaite être adhérent , adhérent actif ou militant ?
 Profession

Je désire recevoir une documentation sur le M.I.L.

Je désire soutenir financièrement les campagnes du MIL et verse :

120 € ou plus 80 € 50 € 30 €

Je souhaite adhérer (ou renouveler mon adhésion) au M.I.L. pour l'année :

Cotisation de membre et abonnement au journal : 50 € Cotisation couple : 50 € Cotisation simple : 30 € Cotisation chômeur : 15 €

Cotisation pour la carte de membre donateur : 100 € Cotisation pour la carte de membre bienfaiteur : à partir de 200 €

Je désire m'abonner à « Vigilance et Action » (pour les non adhérents) : soutien : à partir de 200 € simple 50€

Date

Signature

À renvoyer au M.I.L., BP 84, 92303 Levallois-Perret Cedex - Site Internet <http://www.lemil.org>

MIL : LA DROITE CIVIQUE, GAULLISTE ET PATRIOTE

Conformément à l'article 27 de la Loi n°78-17 du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les réponses aux différentes rubriques de ce bulletin sont facultatives. Les informations qu'elles contiennent sont à usage strictement interne. Elles font l'objet d'un traitement informatique et ne peuvent être communiquées qu'à des responsables désignés par le Bureau National.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent sur justification de votre identité.